

CFTC

CENTRALE-FINANCES



Déclaration liminaire

CNAS du 4 juillet 2019

Madame la Présidente,

Depuis deux ans, sous le poids des restructurations, la forteresse Bercy vacille et ne sera bientôt plus qu'une ruine. Mais Bercy ce n'est pas qu'une forteresse, ce sont avant tout ses agents, ses 142 000 femmes et hommes qui y travaillent, avec une conscience professionnelle exemplaire et une abnégation totale, exerçant des missions citoyennes qui sont le fondement de la République et de la Démocratie.

Ce sont aussi ses 163 000 pensionnés qui ont par le passé œuvré dans ce sens. La machine à broyer les agents est en marche accélérée :

- suppressions massives d'emplois,
- droits des agents bafoués avec la suppression des CAP,
- droits syndicaux remis en cause,
- mise en place de la loi sur la transformation de la fonction publique sans véritable discussion et malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales,
- nouvelle réforme des retraites,
- mise en place de la géographie revisitée à la DGFIP qui est un leurre total qui va entraîner la disparition de quasiment toutes les trésoreries et des services publics de proximité,
- disparition de missions, externalisation, privatisation, mise en place d'agences de toute nature.

Tel est à cet instant l'image de nos ministères économiques et financiers, laissant mal augurer de ce qui en restera. Oui, nos agents sont en souffrance extrême, ils font face à un plan de licenciement jamais atteint en France. L'angoisse les accompagne tous les jours, déstabilisant leur vie et leurs familles.

SYNDICAT CHRÉTIEN NATIONAL C.F.T.C. CENTRALE FINANCES

Pile 5 - Etage 1 - Télédéc 000 - 139, rue de Bercy - 75572 PARIS CEDEX 12

☎ 01.53.18.72.88 / 01.53.18.72.97 - Courriel : syndicat-cftc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Dans ce tsunami, l'action sociale des MEFs est menacée.
Et pourtant, c'est bien cette même action sociale qui devrait les aider à faire face à ces situations de mal être très bien illustrées par les résultats de l'observatoire interne.

S'agissant des délégations départementales d'action sociale :

Nous attendons vos explications !

En effet, au sortir du séminaire des délégués, nous avons rencontré des délégués abattus à qui le secrétariat général venait d'apprendre que les « petites délégations » seraient mutualisées. Disons le, en clair, l'intention du Secrétariat général est bel et bien la régionalisation de l'action sociale à très brève échéance.

Nous, fédérations syndicales, tenons à vous rappeler que nous sommes très attachés à l'action sociale de proximité qui passe obligatoirement par une organisation départementale.

Les délégué(e)s doivent être en particulier un relais des opérateurs d'action sociale pour les agents.

Si les délégués d'action sociale ont perdu des prérogatives, le Secrétariat Général en porte la totale responsabilité. Il a voulu faire d'eux de simples comptables des deniers de l'action sociale, sans approche des vacances-loisirs, des problématiques liées au logement etc...avec la volonté d'ôter tout lien humain.

Le Secrétariat Général semble dire à mots couverts que les délégations ont peu de travail, justifiant ainsi la régionalisation et derrière ça, la disparition des CDAS, dont le Secrétariat Général doit aussi penser qu'ils ne sont pas force de proposition.

Alors nous réclamons de toute urgence un vrai débat sur ce sujet au cours d'un groupe de travail, d'autant plus qu'un audit sur les délégations d'action sociale est en cours de finalisation.

Par ailleurs, si le module de formation des CDAS a bien été adressé aux organisations syndicales, en revanche, il apparaît que cette formation ne sera pas dispensée par les délégués.

Nous voulons vous rappeler que nous sommes opposés à toute e-formation, et que le rôle du délégué, dans ces formations, est essentiel.

Sur les conventions d'objectifs et de moyens :

Les fédérations tiennent à être associées à l'élaboration des futures conventions. Pour rappel, celles élaborées en 2016 avaient nécessité plusieurs groupes de travail.

Il convient donc de fixer les dates de ces GT aujourd'hui, le dialogue social n'étant pas dans « l'ancien monde » comme le disent certains de vos collaborateurs.

Sur la protection sociale complémentaire :

Dans le procès verbal du CNAS du 29 mars, il est relaté (page 33) qu'un point sur la protection sociale complémentaire serait fait au prochain CNAS.

Or, ce point ne figure pas à l'ordre du jour.

Les fédérations veulent aborder ce sujet d'autant que la MGEFI, référencée par le Ministère, doit faire face depuis le 1er avril au reste à charge zéro qui va monter en puissance jusqu'en 2021.

C'est un coût important complémentaire pour la MGEFI, contrairement aux affirmations de la Ministre de la santé et donc pour les agents qui financent intégralement leur protection sociale complémentaire.

Les fédérations ne sauraient accepter une augmentation des cotisations des agents de ce fait. Elles revendiquent donc, dans l'attente de la prise en charge par l'employeur de 50 % des cotisations, un abondement de la subvention à la MGEFI à hauteur des transferts solidaires qui sont de l'ordre de 8 M€.

Sur les départements et les collectivités d'outre-mer :

Tous ces départements et collectivités, éloignés de la métropole, sont confrontés à des difficultés spécifiques. Lors de ce CNAS, vous nous présenterez un bilan qui nous semble très succinct, et qui, de plus, n'aborde pas la situation de Saint Martin et Saint Barthélemy.

Pour nos fédérations, il est impératif que chaque agent, où qu'il travaille et vive, puisse bénéficier des mêmes prestations d'action sociale.

Même si l'action sociale a été étendue aux collectivités d'outre-mer, le but est loin d'être atteint. C'est pourquoi nous réclamons que le sujet soit abordé dans un GT au 2ème semestre.

Sur le fonds d'innovation locale :

Force est de constater que les CDAS ont disposé de très peu de temps pour travailler sur des projets innovants.

Nous voulons avoir la liste des départements ayant déposé des projets, la liste des projets proposés, les critères de sélection retenus par le secrétariat général et la liste des délégations avec les projets retenus.

Sur les coins repas :

La mise en place du BREXIT amène le recrutement de douaniers sur toute la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord et dès lors la création de coins repas, à défaut de structures de restauration. Nous demandons que les dépenses induites par ces coins repas soient prises en charge par le SG et non par les crédits d'action locale des CDAS concernés.

Sur l'aide à la parentalité :

Les MEFs réservent des places de crèche à raison de 517 berceaux pour les 11 400 enfants de 0/3 ans ce qui représente un taux ridiculement bas de 4,8 %.

C'est pourquoi nos fédérations revendiquent une forte augmentation des berceaux et une transparence sur les attributions.

Ils réclament également une diversification dans les offres de garde.

Sur le logement :

Qu'en est-il de la loi ELAN et de son application quant aux logements des MEFs ?

Sur la communication et le dialogue social :

les OS déplorent une fois de plus la non-communication par le SG des notes ou fiches afférentes à tous les pans de l'action sociale ministérielle. Citons par exemple la nouvelle fiche sur le titre restaurant mise en place par le SG sans concertation des OS.

C'est pourquoi nous exigeons la communication aux fédérations de toute fiche, note, rapport etc, dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Sur les opérateurs d'action sociale :

Les fédérations ne sont pas opposées à des changements à condition que lesdits changements représentent une amélioration pour les agents des MEFs mais également pour les personnels travaillant au sein des structures d'action sociale ou des opérateurs.

Vous envisagez par exemple de fusionner les 3 grands opérateurs que sont EPAF, ALPAF, AGRAF.

Nous rappelons qu'ALPAF, AGRAF, EPAF ont des activités très distinctes, indépendantes les unes des autres. Ils ont des personnels avec des activités sans point commun : un centre de vacances EPAF n'est pas un restaurant AGRAF. Dans ces conditions, vouloir les fusionner est un acte contre nature auquel nous nous opposons.

S'agissant de la restauration et plus particulièrement d'AGRAF, qui pratique des tarifs sociaux avec une grille tarifaire intéressante, les OS tiennent à vous rappeler qu'elles sont opposées, en l'état, à une tarification au plat, pour AGRAF comme pour les autres structures.

Enfin, s'agissant des résidences EPAF, les fédérations siégeant au CNAS sont favorables à un 5ème scénario que nous vous précisons:

EPAF doit continuer à disposer de son patrimoine actuel et il appartient à l'État propriétaire de procéder, sur une période de 5 à 10 ans, à la rénovation et à la restructuration des bâtiments, tel que chiffré dans le rapport d'audit « protourisme ».

EPAF, qui a un savoir faire et des compétences indéniables, pourra ainsi proposer une offre en adéquation avec la demande.

Les résidences d'EPAF n'ont pas été entretenues depuis des années par l'État, comme d'autres bâtiments d'ailleurs.

il est temps que l'État remplisse ses obligations afin d'offrir aux agents des MEFs et à leurs familles une véritable offre sociale de vacances.

Pour les fédérations syndicales des MEFs, l'action sociale doit être accessible à tous, actifs et retraités, que ce soit en province, dans les territoires et collectivités d'outre-mer ou à Paris. Chacune et chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes prestations d'action sociale, culturelles, sportives et de loisirs.

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, doit s'appliquer à tous les opérateurs ou associations des MEFs, les représentants des personnels devant être présents dans toutes ces structures.

PARIS le 4 juillet 2019